

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 5 – Octobre 2010

Un sondage éclairant

Le coût de la scission

**En cas de scission : Qui seront les interlocuteurs ?
Quelles seront les méthodes de négociation ?**

« Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie »

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Un sondage présenté par « Le Soir », le 25 septembre, ainsi qu'une mise en garde du ministre du Budget de la Communauté française, André Antoine, démontre la pertinence des analyses faites par le Gewif : un État wallon indépendant et un État Wallonie-Bruxelles constituent des scénarios irréalistes et non-viables.

La scission de la Belgique apparaissant de plus en plus comme inéluctable, le présent Cahier apporte une réponse aux deux questions suivantes :

- Qui seront, le moment venu, les interlocuteurs ?
- Quelles seront les méthodes de négociation ?

Survol également des « bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie » pour le mois de septembre 2010.

TABLE DES MATIÈRES

UN SONDAGE ÉCLAIRANT	5
LE COÛT DE LA SCISSION	8
EN CAS DE SCISSION : QUI SERONT LES INTERLOCUTEURS ? QUELLES SERONT LES MÉTHODES DE NÉGOCIATION	9
BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE	13
– Quand l’opposition fustige Ecolo	13
– Quand le ministre Marcourt sensibilise les attachés économiques wallons à la Belgique de demain	13
– L’Europe s’interroge sur le bien-fondé de la Caisse wallonne	13
– L’emploi wallon frémit, mais il en faut plus	14
– Henry ou la mal gouvernance	15
– Marcourt : « Non, la Wallonie n’a pas peur »	16
– Pluie de projets pour Marshall	17
– La performance des Régions soutient le modèle belge	17
– Il ne faut pas que la crise dure	19
– Demotte lance son Plan d’action pour l’industrie	19
– « Au boulot, M. Demotte, nous vous suivons ! »	20
– Quand le patronat flamand félicite Demotte	21
– Enseignement supérieur : « Les pôles, c’est l’avenir ! »	21
– Nous avons fait mieux que résister	22
– Un joli pactole de 27 millions	23
– Les cinq travaux de Paul Furlan	24

– Besoin d’une administration fiscale	25
– Vignette pour les autos, taxe au km pour les camions	27
– Alliances emploi-environnement : arnaque verte ?	28
– Routes wallonnes : l’Europe libère 250 millions	28
– La recherche plus ciblée	29
– La Région wallonne mauvaise payeuse	30
– Pas le moment de parler réforme de l’État	31
– Il faut accélérer les chantiers publics wallons	31
– Secoué, l’Olivier !	33
– La Wallonie joue avec le feu	33
– La Wallonie compte plus de 70.700 entreprises	34
– Droit de tirage	34
– Du neuf en agences immobilières sociales	35
– Les hôpitaux wallons dérapent	35
– Le « décret cumul » est enfin passé	36
– Le décret cumul : un écran de fumée	36
– Une solution pour le DAR	37

UN SONDAGE ÉCLAIRANT

Intéressant sondage que celui publié par « Soir », le 25 septembre, à l'occasion de la Fête de la Communauté française.

Il révèle, en effet, qu'une majorité de Wallons (63 %) se prononcent pour une « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans l'hypothèse où la Flandre devient indépendante. Mais seuls 33 % des Bruxellois interrogés les rejoignent.

Voilà qui démontre la pertinence de l'analyse faite par le Gewif dans son Cahier n °3 consacré notamment à la non-viabilité d'un « État Wallonie-Bruxelles ».

Et « Le Soir » d'apporter le commentaire suivant :

On savait les Wallons plus attachés au lien avec Bruxelles que l'inverse. Mais là, le résultat de notre sondage montre qu'il est long, le chemin qui mènerait l'ensemble de l'opinion francophone à adhérer à ce fameux « plan B » (une nation francophone, si les Flamands larguaient les amarres). Les Bruxellois, en tout cas, préféreraient... rester seuls.

Dès lors, il apparaît clair que la Fête de la Communauté française, célébrée ce lundi, n'est pas près de devenir une fête nationale...

o

Si la Flandre devient indépendante, que souhaitez-vous pour Bruxelles ?

La réponse des Bruxellois

Fédération Wallonie-Bruxelles	33 %
District européen	24 %
Bruxelles indépendante	23 %
Rattachée à la France, avec la Wallonie	8 %
Bruxelles dans la Flandre indépendante	2 %
Aucune de ces solutions	4 %
Sans avis	6 %

Si la Flandre devient indépendante, que souhaitez-vous pour la Wallonie ?

La réponse des Wallons

Fédération Wallonie-Bruxelles	63 %
Rattachement à la France	14 %
Wallonie indépendante	8 %
Aucune de ces solutions	9 %
Sans avis	6 %

Dans une interview qu'il accorde à Michelle Lamensch du « Soir », le 27 septembre, Christian Behrendt, professeur de droit public à l'Université de Liège, livre ses considérations à propos de ce sondage :

Vous évoquez un autre plan B, absent de notre sondage, celui de la subsistance d'une Belgique résiduelle...

Dès lors que votre sondage révèle un attachement presque viscéral de la population francophone à tout ce qui est belge, il devient méthodologiquement difficile d'ignorer cet attachement et l'hypothèse du maintien d'une Belgique résiduelle. Bien sûr, son territoire serait identique à celui d'un État Wallonie-Bruxelles. Mais, dans le scénario d'une Fédération Wallonie-Bruxelles, nouvellement créée, les citoyens seraient des nationaux de cet État. Ils subiraient un changement de nationalité, tandis que dans le scénario d'une Belgique résiduelle, suite à une dislocation de l'État belge, ils continueraient d'être belges... Les personnes sondées le savaient-elles ?

Poser la question « Voulez-vous un changement de nationalité ou une continuation de votre nationalité ? » pourrait faire sentimentalement une très grande différence. La question n'a malheureusement pas été posée.

Votre sondage révèle qu'en cas de déclaration d'indépendance de la Flandre, 33 % des Bruxellois opteraient pour une Fédération Wallonie-Bruxelles indépendante. Mais quand vous savez que le sentiment de belgitude est extrêmement présent dans la capitale, ne pas avoir posé cette hypothèse d'un départ de la Flandre – d'une sécession concertée avec les francophones – et du maintien d'une Belgique résiduelle relativise fortement la pertinence de cette partie de votre sondage. J'y vois un défaut méthodologique. Il se pourrait, en effet, que la solution « Fédération Wallonie-Bruxelles » plus la solution « Belgique résiduelle » recueilleraient ensemble bien au-delà de 50 %.

Une Belgique résiduelle serait-elle plus favorable aux francophones qu'un État Wallonie-Bruxelles ?

Je crois sincèrement que si vous pouvez éviter la création d'un nouvel État, dès lors que vous avez une adhésion populaire assez large à une structure existante, cela présente des avantages, à bien des égards. Au niveau de la nationalité, c'est celui qui veut partir qui doit recueillir l'adhésion de la population à quelque chose de nouveau.

Notre sondage indique que 24 % des Bruxellois se prononcent en faveur de la création d'un district européen. Une chimère, dites-vous...

Tout le territoire de l'Union européenne appartient d'abord à un État membre et fait ensuite partie de l'Union. Nous sommes citoyens européens en raison de notre nationalité belge. Un district européen n'abriterait que des citoyens de nationalité européenne.

Ils ne seraient plus belges...

Ils ne seraient plus qu'Européens. Et cela change tout ! On créerait un véritable État européen, une aspiration radicalement contraire à la volonté politique d'un certain nombre d'États, dont le Royaume-Uni. Et tout cela devrait se faire à l'unanimité des 27. Il faudrait une modification substantielle des Traités européens. Pour les 19 communes bruxelloises, il faudrait créer une force de police, un système de santé, un code pénal et un code civil européens, des juridictions européennes. Le juge belge ne serait plus compétent... Il faudrait donc que cette Union se dote, pour ces 19 communes, de toutes les règles qui sont celles des États membres. Pour Bruxelles, il faudrait créer les États-Unis d'Europe...

Qui entretient cette « chimère » ?

À mon sens, elle est soigneusement entretenue par une certaine classe politique flamande qui comprend qu'avec 90 % de non-néerlandophones Bruxelles peut difficilement être cogérée par les deux Communautés. Cette thèse du district européen présente Bruxelles comme pluriculturelle, non francophone. Elle évite de concéder ce territoire à un potentiel État francophone. Je n'ai jamais entendu un diplomate d'un autre pays membre de l'Union européenne qui aurait tenu pour raisonnable une telle proposition.

o

L'argumentation de M. Behrendt en faveur de la « Belgique résiduelle » a de quoi surprendre.

Rien, en droit européen ou en droit international (la Convention ONU de 1978 sur la succession d'États en matière de traités n'a pas été ratifiée par la Belgique !), ne permet à cette « Belgique résiduelle » d'être État successeur et de s'appeler « Belgique » – voir l'appellation « Macédoine » contestée par la Grèce.

Un tel scénario impliquerait aussi une reprise totale de la dette belge (plus de 350 milliards !), puisque la Banque nationale de Belgique continuerait à exister, ainsi que les bons d'État et obligations émis en son nom.

Par ailleurs, cette « Belgique résiduelle », avec Bruxelles enclavée dans le nouvel État flamand, ne manquerait pas de créer des problèmes sur le plan international, qui pourraient compromettre sa reconnaissance comme successeur de la Belgique.

Ce genre de précédent pourrait rallumer le feu en ex-Yougoslavie. Si les Belges peuvent se réunir avec des territoires enclavés ailleurs sur base ethnique ou linguistique, pourquoi la Serbie ne ferait-elle pas de même avec la Republika Srpska de Bosnie ?

Pour résumer, non reconnue, la Belgique résiduelle se retrouverait hors zone Euro. Dans le cas contraire, elle devrait assumer l'intégralité de la dette de la Belgique défunte.

LE COÛT DE LA SCISSION

Dans son Cahier n °2, le Gewif a produit les ratios dette/PIB d'un État wallon indépendant et d'un État Wallonie-Bruxelles.

En fait, la situation serait encore plus grave que celle que nous avons présentée.

Le secrétaire d'État au Budget, Melchior Wathelet, ayant parlé, à l'émission « Mise au Point » de la RTBF du dimanche 19 septembre, d'un endettement de 365 milliards, nous obtiendrions des ratios dette / PIB de 172 % pour une Wallonie indépendante et 115 % pour un État Wallonie-Bruxelles !

Le ministre du Budget de Communauté française, André Antoine, a mis en garde, le 28 septembre, les partisans d'un « divorce » avec la Flandre: cela coûterait budgétairement très cher, vu l'écart existant encore sur ce plan entre le Nord du pays et la Communauté française.

Présentant l'ajustement budgétaire 2010 de la Communauté devant la Commission des Finances, M. Antoine a souligné qu'au moment où la Flandre annonce un équilibre budgétaire pour 2011 et même 91 millions de marges, *nous allons encore emprunter 815 millions*. Et si l'on ajoute 832 millions de solidarité pour la Région wallonne, on mesure l'écart qui nous sépare du Nord. C'est un divorce qui coûterait très cher, a-t-il averti. Le ministre a aussi rappelé que l'écart négatif enregistré par Bruxelles par rapport à la moyenne des impôts payés dans le pays ne cesse de croître et s'est multiplié par 5 en quelques années.

EN CAS DE SCISSION : QUI SERONT LES INTERLOCUTEURS ? QUELLES SERONT LES MÉTHODES DE NÉGOCIATION ?

Comment les choses pourraient-elle se passer si les négociations actuelles devaient aboutir à l'impasse ?

Pour répondre à cette question, nous nous sommes placés sous l'angle du possible, du plausible, du nuisible et du souhaitable.

Remarques préalables importantes

1° Dans nos précédents Cahiers, nous avons expliqué qu'en cas de démantèlement de la Belgique :

– un « État wallon indépendant » et un « État Wallonie-Bruxelles » ne pouvaient constituer des options réalistes et viables.

– seul un statut particulier d'intégration à la France pouvait garantir à la Wallonie un avenir serein et de qualité. Un tel statut, que prévoit la Constitution française, permettrait de concilier une intégration étatique à la France avec une forte autonomie au sein de celle-ci (maintien des compétences et des organes d'auto-administration actuels), tout en garantissant, par l'exercice de la solidarité financière nationale, l'équivalence des services publics et des systèmes sociaux.

2° Pour ce qui concerne Bruxelles, nous tenons à attirer l'attention sur les trois éléments suivants :

– Bruxelles pourrait, si elle le souhaite, disposer également d'un tel statut d'intégration à la France.

– un « district européen » ne pourrait se décréter qu'à l'unanimité des Vingt-Sept, ce qui est hautement improbable. Par ailleurs, il donnerait à ses habitants la nationalité... européenne à l'exclusion de toute autre (voir les précisions apportées plus haut par le Pr. Christian Behrendt).

– la formule d'une « ville libre internationale » (véritable État comme Monaco, Andorre, le Liechtenstein, Singapour) serait de loin la plus avantageuse. Elle permettrait de maintenir à Bruxelles le siège des institutions internationales et européennes. En outre, elle assurerait la prospérité économique et financière. Bruxelles pourrait percevoir les 35 % d'impôt des sociétés qu'elle rapporte actuellement à l'État fédéral, ainsi que la taxe des nombreux navetteurs flamands et wallons qui continueraient à venir y travailler. Bruxelles aurait tout intérêt à se prononcer la première, évitant ainsi le piège de l'annexion à la Flandre.

3° Pour les scénarios qui suivent, nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé de l'organisation d'un référendum, en Wallonie, à Bruxelles et dans la Communauté germanophone.

En effet, si l'on observe, au cours des 25 dernières années, les différentes successions d'État (Allemagne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, URSS), la seule fois où les populations ont pu se prononcer par référendum pour ou contre l'indépendance, c'est en Yougoslavie (Slovénie, Croatie, Bosnie). Cela a finalement exacerbé les passions et les élections ont alors eu lieu sur base de partis techniques. Ce fut encore le cas, tout dernièrement, en Bosnie où les résultats sont très différents dans la partie bosno-croate et dans la Republika Srbska.

Dans le cadre d'un conflit communautaire, laisser les élus décider est sans doute la solution la plus sage. Ainsi, dans les communes de la périphérie, des conseils communaux se sont exprimés en faveur du rattachement à la Région bruxelloise. Si un référendum local avait lieu, on peut imaginer les affrontements qu'il pourrait y avoir durant le processus « électoral », ce qui pourrait déclencher le conflit violent que l'on veut précisément éviter.

4° Pour les scénarios qui suivent, nous sommes partis du fait que la Communauté germanophone fait partie intégrante de la Région wallonne. On pourrait toutefois imaginer que, vu sa spécificité, elle veuille se prononcer de façon distincte via son Parlement.

5° Du côté wallon, des voix, certes très minoritaires, se font entendre en faveur d'un rattachement au Grand-Duché de Luxembourg. Il nous faut souligner ici les problèmes majeurs que cette option poserait au niveau de la capitale, du chef de l'État, de la langue, de la forme de l'État, du déséquilibre immense entre les populations respectives...

Pour Francis Delpérée : *Ce scénario serait grotesque, mais surtout peu respectueux de l'identité de nos voisins. Car ce sont les quatre millions de wallons qui annexeraient 350.000 Luxembourgeois. On s'inviterait et on s'installerait chez eux. Un non-sens !*
Et François Perin d'ajouter : *Pour les Luxembourgeois, cette Wallonie serait une moins-value : trop pauvre, elle viendrait troubler leur sacro-sainte tranquillité.* (Voir « Le Vif/L'Express » du 16 novembre 2007).

6° Qui des francophones de la périphérie ? Référendum communal ?

Scénario n° 1

Possible

Le Parlement flamand se réunit et vote une proclamation unilatérale d'indépendance, avec Bruxelles comme capitale.

Non plausible

La Flandre devrait, dans ce cas, endosser seule la responsabilité de la scission.

Nuisible

En raison du sort réservé à Bruxelles, la situation devient explosive et peut tourner à la guerre civile.

Scénario n° 2

Possible et plausible

Le Parlement flamand se réunit. Après avoir acté l'impasse et l'impossibilité de constituer un gouvernement fédéral, il proclame la Flandre « État fédéré de l'État fédéral belge », lequel exerce sur le territoire flamand, en plus des compétences dévolues jusqu'ici à la Région flamande, celles relevant de l'échelon fédéral belge.

Attention : pour l'autorité flamande, Bruxelles fait partie intégrante du territoire flamand !

Souhaitable

Les ministres-présidents de la Région wallonne et bruxelloise se concertent de toute urgence et ne peuvent que constater qu'ils sont mis devant le fait accompli.

Deux options se présentent ici :

1° La Région wallonne et la Région bruxelloise prennent à leur tour en mains l'ensemble des compétences régaliennes sur leurs territoires respectifs.

Un tel schéma ne peut toutefois aboutir qu'à l'impasse financière.

En tout état de cause, il faudrait changer immédiatement les numéros de compte des administrations fiscales fédérales en prenant des comptes pour la Région wallonne et la Région bruxelloise.

2° Les autorités wallonnes et bruxelloises constatent que la décision de la Flandre revêt un caractère « révolutionnaire », incompatible avec le maintien du Royaume.

Le Parlement de la Région bruxelloise, se réunit de toute urgence et se prononce sur les quatre options suivantes :

- *un statut de « ville libre internationale » ;*
- *une Fédération avec l'État Flandre ;*
- *une Fédération avec l'État wallon ;*
- *l'accompagnement de la Wallonie dans une intégration à la France si la Wallonie choisit cette option.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les options 1 et 4 sont, sans conteste, les plus réalistes.

Le Parlement de la Région wallonne se réunit de toute urgence et se prononce sur les trois options suivantes :

- *un État wallon indépendant ;*
- *une Fédération avec l'État Bruxelles ;*
- *une intégration à la France.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la troisième option est, sans conteste, la plus réaliste.

Scénario n° 3

Possible et plausible

Des élections anticipées sont organisées. Le score des nationalistes flamands dépasse la barre des 50 %. Le Roi, après consultations, constate, et ce définitivement, qu'il n'est plus en mesure d'assurer ses propres missions inscrites dans la Constitution. Il abdique, sans transmission de sa fonction, et invite les composantes du Royaume défunt à régler à l'amiable le divorce belge.

Souhaitable

Le Parlement de la Région bruxelloise se réunit de toute urgence et se prononce sur les quatre options suivantes :

- *un statut de « ville libre internationale » ;*
- *une Fédération avec la Flandre ;*
- *une Fédération avec l'État wallon ;*
- *l'accompagnement de la Wallonie dans une intégration à la France si la Wallonie choisit cette option.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les options 1 et 4 sont, sans conteste, les plus réalistes.

Le Parlement de la Région wallonne se réunit de toute urgence et se prononce sur les trois options suivantes :

- *un État wallon indépendant ;*
- *une Fédération avec l'État Bruxelles ;*
- *une intégration à la France.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la troisième option est, sans conteste, la plus réaliste.

Qui seront les négociateurs ?

Les ministres-présidents des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi qu'une délégation désignée à la proportionnelle par les Parlements respectifs.

BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE

Quand l'opposition fustige Ecolo

Willy Borsus, le chef de file MR au Parlement wallon accuse Ecolo de faire de *l'idéologie politicienne sur le dos des Wallonnes et des Wallons*. Selon lui, *la gestion calamiteuse et erratique d'Ecolo handicape gravement le redéploiement économique wallon*.

Et d'énumérer la polémique autour du ministre Philippe Henry concernant l'aéroport de Bierset, les *tergiversations consternantes* des verts sur l'aménagement des zones d'activités économiques, le dossier athois du centre logistique du groupe Colruyt, les licences d'armes ou encore l'activation de la contribution sur le gaz.

Les Verts, eux, affirment appliquer la déclaration de politique régionale de l'Olivier.

(Belga – « La Libre Belgique »)

Quand le ministre Marcourt sensibilise les attachés économiques wallons à la Belgique de demain.

Dans tous les cas de figure, la Belgique ne sera plus la même qu'aujourd'hui... Dans ce cadre, il faut que les attachés économiques et commerciaux wallons soient plus attentifs à expliquer le nouveau canevas dans lequel nous évoluerons. Ce que nous avons initié avec le Plan Marshall doit continuer à être exploité pour améliorer nos exportations et amener de nouveaux investisseurs étrangers en Wallonie.

C'est en ces termes que le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS) s'est adressé aux attachés économiques et commerciaux wallons réunis en Belgique pour quelques jours. Ces derniers sont installés dans différents pays du monde. Ils sont chargés par l'Awex, Agence wallonne pour les exportations, de favoriser les contacts entre les entreprises wallonnes désireuses d'exporter ou de s'installer à l'étranger. Ils sont, de plus, chargés des premiers contacts entre les investisseurs désireux de s'installer en Wallonie.

(Stéphane Tassin – « DH » – 2 septembre)

L'Europe s'interroge sur le bien-fondé de la Caisse wallonne

La Commission européenne a adressé au gouvernement wallon une liste de 28 questions sur la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW), demandant notamment de justifier l'existence de cet organe institué en avril 2009

La Région wallonne a déjà créé des organismes publics ayant un but similaire, relève la Commission, citant la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie), la Sowalfin (Société wallonne de financement et de garantie des PME) ou la Sogepa (Société wallonne de gestion et de participation).

La Commission s'interroge aussi sur les mandats au sein de la CIW, sur l'éventuelle rémunération des administrateurs en fonction des résultats, sur l'existence d'un business plan, etc.

L'exercice 2009 de la CIW s'est soldé par un déficit de 1,355 million d'euros. Un de ses administrateurs juge d'ailleurs qu'*il est possible de gérer les moyens de manière beaucoup plus raisonnable avec les outils existants.*

(Belga – « La Libre Belgique »)

L'emploi wallon frémit, mais il en faut plus

Selon le Forem, les propositions de jobs en tout genre, dans le secteur public comme dans le secteur privé, augmentent de 15 à 20 % tous les mois. Et ceci, depuis début 2010.

Mieux, si l'on compare les données mensuelles actuelles par rapport à la même période en 2009, on dépasse les 20 % d'offres d'emploi en plus depuis juin dernier (23 %). Toutefois, 2009 était un très mauvais cru pour l'emploi. Tout est relatif. Ça frémit, oui, mais pas de triomphalisme.

Selon les estimations du bureau du Plan, la croissance annuelle du PIB devrait s'élever à 1,4 % en 2010 et à 1,7 % en 2011. L'économie wallonne va certainement en profiter. Toutefois, à plus long terme, selon les données fournies par l'Iweps (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'emploi repartirait modestement à la hausse en 2011 avant de rejoindre, à partir de 2012, un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise. Soit un peu plus de 12.000 emplois par an en Wallonie de 2012 à 2015.

En attendant, le nombre de demandeurs d'emploi en Wallonie s'élevait à 201.000 en juin 2010. Si l'on ajoute les jeunes en stage d'attente (10.400), on obtient un taux de demande d'emploi de 13,7 %. Il était de 14 % en juin 2009 et de 13,1 % en 2008.

Du côté de l'Union wallonne des entreprises (UWE), on note également une reprise sur le marché de l'emploi. L'an dernier, 360.000 personnes ont connu au moins un épisode de mise à l'emploi, d'après la fédération patronale régionale. Mais l'embellie risque d'être conjoncturelle. D'autant plus que les prévisions ne sont pas très réjouissantes. *C'est vrai qu'on constate une stabilisation du chômage, mieux encore, une augmentation de l'intérim en Wallonie. Mais l'incertitude demeure sur le moyen ou le long terme. Par ailleurs, on s'attend à ce que la reprise s'essouffle durant la seconde partie de 2010, et 2011 ne sera pas une bonne année pour l'économie, a confié Didier Paquot, directeur du département Economie et R&D de l'UWE.*

Les chiffres indiquent que l'intérim des ouvriers a augmenté de 3,67 % au 4^e trimestre 2009 par rapport au 3^e, et le premier trimestre 2010 a encore vu une hausse de 1,22 % du travail intérimaire des ouvriers par rapport au dernier trimestre 2009.

Les entreprises wallonnes ont mieux traversé la crise qui sévit depuis fin 2008 que celles des années 1990 et 2000. *Plusieurs raisons expliquent cette bonne tenue des entreprises wallonnes. D'une part, les restructurations industrielles qui s'accélérent pendant les crises sont arrivées à leur terme. D'autre part, les secteurs comme la pharmacie, l'agroalimentaire et de la haute technologie sont moins sensibles à la conjoncture. Les mesures prises par le fédéral (recours au chômage temporaire) ont atténué les licenciements dans les entreprises. Les entreprises wallonnes, notamment les PME, présentent aussi une plus grande solidité financière (fonds propres, liquidités, etc.) qu'elles n'en avaient lors des crises précédentes,* précise Didier Paquot.

Parmi les entreprises qui engagent, il épingle notamment BNP Paribas Fortis, GSK, BDO (révisorat d'entreprises) et le Gestionnaire de réseau de distribution (GRD) d'électricité et de gaz, Ores. La Raffinerie Tirlémontoise prévoit d'engager au moins 30 personnes en 2010.

Au niveau des secteurs, l'industrie technologique ne semble pas profiter vraiment de la reprise constatée sur le marché de l'emploi. En effet, l'emploi en Wallonie a reculé de 0,4 % dans le secteur durant le deuxième trimestre 2010 par rapport au premier trimestre. Celui-ci employait, à fin juin 2010, environ 48 888 personnes. Par rapport au deuxième trimestre 2009, l'emploi a chuté de 4,1 % durant le deuxième trimestre 2010. Les baisses les plus spectaculaires concernent le secteur de la transformation du métal (-3 % par rapport au premier trimestre 2010 et - 9 % par rapport au deuxième trimestre 2009), ainsi que celui de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication (- 4,5 % et - 9 %). *La mécanique et les produits de construction repartent nettement à la hausse, et l'automobile poursuit sa croissance. Les métaux et matériaux ainsi que l'aérospatiale et défense sont en léger recul,* précise Georges Campioli, directeur général d'Agoria Wallonie.

(F.C. et Ph. L. – « La Libre Belgique » – 4 septembre)

Henry ou la mal gouvernance

Une douzaine d'ASBL de défense de l'environnement ont récemment décidé *d'établir un observatoire public de la mal gouvernance du ministre Henry.*

D'après eux, l'(in)action du ministre est totalement contre-productive pour l'image des verts, alors qu'il a en charge des compétences qui touchent à des secteurs chers à Ecolo. Pour les associations à l'origine de la démarche, regroupées au sein de Coalition Nature (Brabant Ecologie, Groupement environnement de l'Eau d'Heure, L'Erablière, Terre wallonne, Rangers-Castors, etc.), l'observatoire sera *le réceptacle de toutes les constatations citoyennes d'une mauvaise gestion des dossiers environnementaux et urbanistiques par le ministre.*

Les dirigeants ont déjà rassemblé une série de dossiers dans lesquels le cabinet du ministre a, soit laissé filer le délai autorisé dans le cadre d'une demande de permis, soit pris une décision en méconnaissance totale de la législation et contre l'avis du

fonctionnaire délégué. Dans un cas comme dans l'autre, les recours des parties concernées au conseil d'État (CE) ont été favorablement reçus par les magistrats de la haute juridiction qui ont infligé de sérieux camouflets au cabinet Henry.

À titre d'exemple, il y a un permis d'urbanisme octroyé hors délai par le ministre Henry à la société anonyme (SA) Eurogaume pour le remblai d'excavations d'exploitation (carrières) à Chiny.

Situation similaire pour un élevage de 3.500 poulets biologiques sur litière à Erezée où le ministre a laissé filer le délai pour statuer sur le recours contre le permis unique sollicité par les promoteurs de l'élevage. Ce faisant, il donne vie au permis autorisant l'exploitation, alors que les fonctionnaires délégués avaient dressé un rapport de synthèse défavorable à son encontre. Mais un recours au CE annula le permis unique du poulailler géant.

À en croire une autre décision du CE, le ministre Ecolo voulait tellement promouvoir les énergies renouvelables qu'il autorisa un parc de quatre éoliennes en ignorant des arguments sérieux (danger d'effondrement lié aux galeries et aux puits de phosphates, etc.) de l'administration contre le projet.

(Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 6 septembre)

Marcourt : « Non, la Wallonie n'a pas peur »

Dans « Le Soir » du 7 septembre, le ministre wallon de l'Economie (PS), répond aux questions de David Coppi :

(...) La Wallonie n'a-t-elle pas « peur » des effets, économiques, socialement, d'une éventuelle séparation ?

Cela m'est in supportable d'entendre un Herman De Croo (VLD) déclarer, à la radio, à la RTBF, lundi matin, que la Wallonie veut rester dans l'État belge parce que les Wallons sont incapables de vivre seuls leur destin... Stupidité ! La Wallonie peut assumer évidemment. Le plan Marshall, ça marche ; on investit chez nous. Il est évident que les circonstances ne seraient pas les mêmes si, toujours en cas de séparation – je le répète : que je ne souhaite pas –, la Wallonie devait évoluer seule ou avec Bruxelles. Mais sortir de l'État belge réclamera des efforts à tous les étages, probablement davantage quantitativement en Wallonie, mais aussi à Bruxelles et en Flandre.

Vous évoquez là deux scénarios pour le sud du pays : la Wallonie seule, ou avec Bruxelles...

Je suis profondément régionaliste, nous mettons tout en oeuvre pour que la Wallonie puisse s'assumer économiquement de façon autonome, mais en cas de « plan B » – qui n'est pas : mon choix –, mon souhait serait une association de la Wallonie et de Bruxelles.

Pluie de projets pour Marshall

Le gouvernement wallon a labellisé les projets déposés à la suite du nouvel appel, le sixième du genre, dans le cadre des pôles de compétitivité. C'est en entérinant les propositions du jury international installé à l'enseigne du plan Marshall, version 2. vert désormais.

Ce sont finalement 57 projets qui avaient été remis, pesant une demande de soutien public de 122 millions. Ce sont en définitive 36 projets qui sont labellisés : 25 en recherche, 10 en formation, 1 en investissement. Ils représentent un soutien public de 73 millions, auxquels s'ajoutent les 32 millions d'une part privée ainsi fixée à 30 % Combien d'emplois à la clé ? Quelque 1350 à créer, quelque 1150 à préserver. Pas moins de 252 partenaires sont impliqués (entreprises petites et grandes, unités universitaires ou de hautes écoles, centres de recherche, centres de compétence). « *Les pôles de compétitivité ne se sont essoufflés ni avec le temps, ni avec la crise* », se félicite le ministre (PS) de l'Economie, Jean-Claude Marcourt.

Deux pôles se taillent la part essentielle. Ce sont Mecatech (génie mécanique) pour 13 projets ; et Biowin (santé) pour 11 autres. Soit un poids historique confirmé pour le premier, et une émergence confortée pour le second. On notera encore que des entreprises bruxelloises (cette fois Sabca Bruxelles et Ovizio) sont pour la première fois associées en vertu d'un accord de coopération entre les deux Régions. Des exemples de projets ? Ecotac versé dans les composites de carbone ; LaitHerbe visant la mise sur pied d'une filière laitière « *complète et durable* » ; Biomédical III comme formation en alternance longue; Locotrac versé dans la sécurité ferroviaire ; ou Easys investissant dans le surmoulage de céramique par polymère.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 10 septembre)

« La performance des Régions soutient le modèle belge »

Dans « La Libre Belgique » du vendredi 10 septembre, Rudy Demotte répond aux questions de Frédéric Chardon.

En juin dernier, une étude du consultant Ernst&Young concluait qu'en 2009 la Belgique est passée de la 8^e à la 6^e place sur la liste des pays européens les plus attractifs pour les investissements étrangers. Sur la base de ce rapport, Rudy Demotte, le ministre-Président wallon (et de la Communauté française) et Jean-Claude Marcourt, ministre wallon de l'Economie, ont rencontré les analystes d'Ernst&Young pour mieux identifier les points forts de l'économie wallonne susceptibles d'attirer de précieux capitaux étrangers. Pour Rudy Demotte, tout va bien : les outils sont déjà en place. Ils devront toutefois être adaptés en cas de réforme de l'État.

o

Vous venez de faire le point avec Ernst&Young. De nouvelles actions en perspective pour attirer des capitaux ?

Avant toute chose, je signale que cette étude d'Ernst&Young n'est pas sortie comme cela, de manière isolée. Elle fait suite à plusieurs autres rapports qui étaient également positifs. C'est donc un continuum. Ce qui est intéressant dans cette étude, c'est de voir l'évolution de la répartition des investissements en Belgique. Il y a cinq ans, trois investissements étrangers avaient lieu en Flandre contre un seul en Wallonie. Aujourd'hui, pour un investissement en Flandre, il y en a un également en Wallonie ! C'est l'équilibre. Mais restons modestes, un retournement de conjoncture est toujours possible. Trois ou quatre hirondelles ne font pas le printemps.

Mais, et pour la suite ?

Ernst&Young a relevé qu'il y avait deux éléments essentiels qui attirent les capitaux en Wallonie : la mise à disposition des terrains à des conditions intéressantes et à un prix compétitif; la stratégie de politique économique wallonne, liée notamment au plan Marshall.

Grâce à l'étude d'Ernst&Young, on a utilisé un rétroviseur sur l'économie wallonne. Il nous dit que nous roulons dans de bonnes conditions. C'est réconfortant. Pour l'avenir, l'étude a demandé aux investisseurs la dizaine de thèmes sur lesquels il faut mettre l'accent : à part deux – les charges sociales et les charges liées aux impôts – la Région dispose déjà des leviers pour agir. Je pense au soutien aux PME, par exemple. Et tous ces points sont déjà pris en compte dans le plan Marshall 2. Vert. Donc les réformes futures sont sur les rails. Par ailleurs, en ce qui concerne la fiscalité, je rappelle que l'on a supprimé toutes les taxes anti-économiques.

En ce qui concerne la mise à disposition des terrains, la gestion du ministre de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry (Ecolo), suscite fréquemment la polémique. Cela ne risque-t-il pas de rebuter les entreprises étrangères ?

Il y a des terres encore à mettre à la disposition des entreprises et Philippe Henry y contribue. Mais nous ne voulons pas seulement "consommer" nos terrains disponibles, on recycle également les friches industrielles. Dire que parce qu'il y a des Ecolos dans le gouvernement cela peut nuire à l'économie, c'est réducteur et cela ne correspond pas à la réalité.

Vu le contexte institutionnel actuel, peut-on affirmer que l'économie wallonne est viable en cas de scission du pays ?

Quand le gouvernement réfléchit au positionnement de la Wallonie, on ne doit pas le faire en fonction des perspectives de réformes institutionnelles mais pour le bien des personnes. Ceci dit, on a intérêt à engranger des résultats : si une chose soutient le modèle fédératif belge, c'est bien les performances économiques régionales. Toutefois, si demain nous héritons d'un nouveau paquet de compétences, il faudra revisiter notre stratégie à l'aune de ces transferts. Mais nous le réaliserons dans le même esprit que ce que nous avons commencé à faire.

« Il ne faut pas que la crise dure »

Dans « Le Soir » du 10 septembre, Philippe Pire, responsable pour la Wallonie de Ernst & Young, répond aux questions de Pascal Lorent :

Les résultats de votre étude sont favorables à la Wallonie ?

Oui. Entre 2005 et 2009, on constate une progression au niveau des investissements. Surtout la dernière année, où la hausse est importante. Ainsi en 2005, la Wallonie accueillait 21 % des investissements étrangers, pour 61 % à la Flandre ; en 2009, le rapport était de 39 % à la Wallonie pour 44 % à la Flandre.

À quoi attribuer cette embellie ?

Si on ne peut identifier des critères très clairs, on peut toutefois mettre en évidence plusieurs éléments : la politique du gouvernement wallon avec le Plan Marshall notamment, la disponibilité des terrains, l'existence de deux aéroports régionaux.

Comment maintenir le cap ?

Nous l'avons demandé à 200 chefs d'entreprise. Les réponses sont la création d'avantages fiscaux pour les entreprises innovantes ; la promotion de l'innovation, de la croissance et du développement des PME, de la recherche et du développement, l'amélioration des formations en nouvelles technologies. Et pour stimuler la croissance, nos interlocuteurs citaient la baisse des charges d'impôts et des charges sociales. Soit des mesures du ressort du Fédéral. Mais les autres propositions dépendaient de la région : le soutien aux PME, aux entreprises axées sur l'innovation et les nouvelles technologies, l'investissement dans les projets d'infrastructures et d'urbanisme, l'encouragement des politiques et actions environnementales, la facilitation de l'accès au crédit.

Peut-on être confiant, malgré l'instabilité au niveau fédéral ?

Parmi les critères d'attractivité de la Belgique en 2010, c'est-à-dire sur base de l'actualité de 2009 et du début de cette année, les patrons citaient la stabilité du climat politique. Il ne faut pas que la crise politique dure mais, si on trouve un accord rapidement, cela n'aura pas un impact trop négatif sur l'attractivité de la Belgique.

Demotte lance son Plan d'action pour l'industrie

La dernière étude du Cabinet Ernst & Young est là pour le prouver : La Wallonie est de plus en plus attractive pour les investisseurs étrangers : communications, stabilité, logistique, etc.

Toutefois, certains domaines restent pointés du doigt. C'est le cas notamment des lourdeurs administratives qui plombent des projets et empêchent parfois certains investissements de se concrétiser.

Aussi, le ministre-président Rudy Demotte entend-il simplifier les procédures en lançant un Plan Action Industrie. Profitant de la présidence du Conseil industrie de l'Europe que la Wallonie va assurer, il va mettre sur pied une « task force » qui regroupera les ministres Marcourt, Nollet, Henry et Antoine ainsi que des représentants de l'administration et de l'Union Wallonne des Entreprises.

Le but, explique-t-il, est de rendre la Wallonie encore plus « Economy friendly », comme on dit. Action Industrie consistera surtout à faire disparaître des obstacles qui empêchent le développement de l'activité industrielle en Wallonie. Les autorités ne doivent plus être perçues comme celles qui empêchent mais comme celles qui rendent possible. Tout ça en évitant les écueils du laxisme et de l'excès de contrôle. Il faut comprendre que ce n'est pas au citoyen ou à l'entrepreneur de s'adapter à son administration, mais bien l'inverse.

Cible principale de la volonté de simplification : les délais d'avis ou de feu vert pour l'octroi d'un permis dans le cadre d'un projet industriel qui, actuellement ne sont qu'indicatifs.

La Région wallonne pourra également être soumise à des sanctions. C'est le cas, notamment pour les délais de paiements ou d'octroi de primes qui sont actuellement de 90 jours et que Demotte veut ramener à 30 jours. Histoire que certaines entreprises ne se retrouvent plus en difficultés de trésorerie à cause de lenteurs administratives.

Dernier point soulevé par le ministre-président : la nécessité d'appliquer le principe de confiance : *Trop souvent, j'ai le sentiment que ceux qui entreprennent des démarches administratives sont, par les procédures qu'on leur impose d'emblée, présumés coupables de fraude. La relation aux pouvoirs publics wallons doit être revue et corrigée sous l'angle de la confiance.*

(« Vers l'Avenir » – 13 septembre)

« Au boulot, M. Demotte, nous vous suivons ! »

Willy Borsus, le chef de groupe MR au Parlement wallon, n'a pas manqué de réagir à l'initiative de Rudy Demotte : *Voici une déclaration que je qualifierai de paradoxale. En effet, pour appréciable qu'elle soit, la thérapeutique puissante que veut administrer M. Demotte à l'administration ne peut masquer un état de carences flagrant. Vouloir instaurer des délais de rigueur en matière de permis d'urbanisme ou de grands projets industriels, c'est mettre le doigt sur une maladie chronique et paralysante appelée Code wallon de l'urbanisme.*

Pour Willy Borsus, dire que l'on veut ramener les délais de paiement des fournisseurs de la Région à 30 jours, c'est *dénoncer une situation intolérable qui voit, par exemple, des factures honorées après de longs mois de rappels et qui plongent de nombreuses entreprises dans des situations financières délicates (les entreprises de déneigement, par exemple).*

Que dire encore, analyse le réformateur, de *l'excessive lenteur de versement des primes énergétiques (panneaux photovoltaïques), de l'écobonus, des subsides aux associations, autant d'atermolements multiples et caractérisés qui ont valu à notre Région la qualification de « mauvais payeur »*.

Selon Willy Borsus, l'intention de Rudy Demotte de remédier à *ces déficiences nocives qui entravent le redéploiement économique de notre Région doit maintenant être suivie d'effets*.

Face à une situation qu'il estime préjudiciable et couplée à une *passivité étonnante* du gouvernement wallon, Willy Borsus note encore que *le groupe MR a déposé, au cours des trois dernières années, quatre propositions qui visaient à réduire retards et délais : la majorité n'en a jamais tenu compte. Aujourd'hui, il est temps d'agir, de transformer les projets et promesses en actes concrets: le temps des déclarations est révolu, place à l'action. (...) M. Demotte : au boulot, nous vous suivons !*

(« Vers l'Avenir » – 14 septembre)

Quand le patronat flamand félicite Demotte

L'organisation patronale flamande Voka a félicité hier le ministre-président Rudy Demotte pour le Plan d'action pour l'industrie et engagé la Flandre à en faire autant.

Des mesures aussi évidentes que la simplification des procédures ont un important effet sur l'économie, assure Peter Leyman, administrateur délégué du Voka. *C'est la raison pour laquelle nous insistons depuis longtemps auprès du gouvernement flamand pour simplifier les procédures d'octroi de permis*.

(« Vers l'Avenir » – 14 septembre)

Enseignement supérieur : « Les pôles, c'est l'avenir »

Le ministre de l'Enseignement supérieur en Communauté française, Jean-Claude Marcourt, déclare que l'enseignement supérieur doit, selon lui, prioritairement s'organiser sur base de territoires cohérents et plaide dès lors pour que des pôles soient organisés sur base géographique entre universités et hautes écoles.

Par ailleurs, le ministre dit ne pas être opposé à l'idée de régionaliser cet enseignement. « C'est un élément positif d'avoir des définitions de cursus au niveau de la Communauté et d'avoir une organisation d'enseignement au niveau de la Région. »

(Belga – « La Libre Belgique »)

« Nous avons fait mieux que résister »

Dans « La Libre Belgique » du mercredi 15 septembre, André Antoine, le ministre wallon de l'Emploi (CDH) répond aux questions de Vincent Rocour.

La crise a fait disparaître de nombreux emplois. Comment la Wallonie s'est-elle comportée ?

En août 2010, notre taux de chômage s'élevait à 15,6 %. Soit – 1,3 % par rapport à la même période en 2009. C'est la seule Région qui diminue sa demande d'emploi. On a dit que les Wallons ont mieux résisté que d'autres. Ce n'est pas vrai : ils n'ont pas mieux résisté. Ils ont créé des emplois.

C'est parce que l'emploi public et/ou subventionné est plus important qu'ailleurs...

Non. Selon la fédération Federgon, il y a eu un redressement de 28 % de l'emploi intérimaire au cours des derniers mois. Or, l'emploi intérimaire, il n'y en a quasiment pas dans la fonction publique. Autre chiffre : selon SD Worx, la progression de l'emploi dans les PME s'est élevée à 1,8 % depuis le début de l'année en Wallonie, alors qu'elle n'était que de 0,8 % en Flandre et de 0,2 % à Bruxelles.

Pourquoi, à votre avis, ces assez bons résultats ?

D'abord, il y a un sentiment de reprise économique dans le chef des entreprises. Il y a aussi des changements chez les travailleurs. L'image du Wallon sédentaire, c'est du passé. Deux travailleurs wallons sur dix travaillent hors de Wallonie : 105 500 à Bruxelles, 42 000 en Flandre, 34 000 au Luxembourg, 4 850 en Allemagne et 4 800 en France. Nous avons encouragé cette mobilité. Et puis, il y a les mesures publiques. Comme le chômage temporaire et le plan win-win de la ministre fédérale de l'Emploi, Joëlle Milquet. Rien qu'en août, il y a eu 14 246 contrats win-win qui ont été conclus. Au niveau régional, nous avons fait les bons choix, avec le plan Marshall notamment. Je viens de recevoir les chiffres d'emploi pour nos deux aéroports : ils fournissent un travail à 15 000 personnes. Et on peut faire mieux. J'ai des propositions.

Au niveau fédéral, il est question de transférer aux Régions un certain nombre de compétences en matière d'emploi. La Wallonie est prête à les recevoir ?

On en discute effectivement au fédéral. Nous avons d'ailleurs été associés étroitement à ces discussions, même si on ne sait pas très bien où on va, puisqu'il n'y a toujours pas d'accord. L'ensemble sur la table représente un paquet de 3,085 milliards. Il y a les politiques pour les groupes cible, l'activation, l'outplacement, les congés éducation. Je dirais qu'il ne faut pas avoir peur. Ces compétences pourraient même être des opportunités nouvelles. Mais il faut des garanties...

Des garanties ? Quelles garanties ?

Il faut que tout ce qui relève de la sécurité sociale ainsi que d'une législation sociale harmonisée (compétitivité, formation des salaires, droit du travail, concertation sociale, etc.) reste au fédéral.

L'activation des chômeurs ne devrait pas aussi rester au fédéral ?

Tout n'est pas encore défini. Il serait en tout cas préférable que celui qui contrôle les chômeurs ne soit pas celui qui les accompagne. Mais quelles que soient les formules retenues, il y a une chose sur laquelle on peut être sûr : nous serons d'une très grande rigueur. En Flandre, on entend parfois dire que la Wallonie est laxiste, qu'elle cultive le chômage. Cela ne correspond pas à la réalité. Depuis 2004, il y a eu 308 441 chômeurs contrôlés en Belgique. Au total, il y a eu 20 582 sanctions en Wallonie, et seulement 8 671 en Flandre et 4 677 à Bruxelles. Et dans ces sanctions, il y a eu 8 933 exclusions en Wallonie contre 3 734 en Flandre et 1 991 à Bruxelles.

Il est aussi question d'imposer aux Régions un système de bonus-malus en fonction d'objectifs à atteindre en termes d'emploi. Cela vous effraye ?

Je peux comprendre qu'on soit ambitieux. Je ne suis donc pas contre cette idée. Mais là aussi, j'ai quelques balises. De un : il faut éviter les concurrences stupides entre les Régions. On devra alors s'entendre, au moment de fixer les objectifs, sur la qualité des emplois à atteindre. Il faudra aussi neutraliser les conséquences d'un contexte économique international défavorable sur lequel les régions ont peu de prise. Il faudra enfin éviter qu'il y ait des ruptures brutales de financement. Sinon, au lieu de créer de l'emploi, on va en faire disparaître.

Un joli pactole de 27 millions

En revendant ses parts dans Eurobus, la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT) engrange un joli pactole de 27 millions. Mais dans le projet de décret sur l'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010, il est prévu que cette somme file dans l'escarcelle du budget wallon, plutôt que dans la caisse des bus... Bonne opération donc le ministre du Budget, André Antoine.

En fait, le dossier avait été initié par le précédent ministre de la Mobilité et Henry en a hérité, dit-on. Le précédent ministre de la Mobilité qui était... André Antoine.

Les cinq travaux de Paul Furlan

Voici les objectifs que s'est fixé le ministre des Pouvoirs locaux et du Tourisme (PS).

1. Tutelle

Réduire les contrôles

Le ministre veut alléger la tutelle qui pèse sur les communes wallonnes. « *En 2007, le décret adopté dans le climat des affaires, a renforcé la tutelle au point de la rendre paralysante* ». Un dossier est soumis à l'administration lors de plusieurs étapes de son parcours. Conséquence : un délai important entre décision et concrétisation.

À l'avenir, la tutelle régionale n'interviendrait plus qu'à la fin, lors de l'attribution du marché. À ce moment-là, son feu vert sera indispensable avant de passer à l'étape ultime : le chantier. Paul Furlan veut aussi créer une cellule de conseil au sein de l'administration, afin d'aider les communes.

Autre modification : les subsides communaux. Pour l'heure, dès qu'une aide à une ASBL dépasse 2.500 euros, elle doit être approuvée par la tutelle. Paul Furlan propose de rehausser ce plafond, sans citer de chiffre. Et de renforcer les élus communaux dans leur pouvoir de contrôle.

2. Démocratie locale

Renoncer au mayorat

Le gouvernement veut évaluer le Code de la Démocratie locale. En 2011, Paul Furlan ouvrira le débat sur trois points : le renoncement au mayorat, la motion de méfiance collective et les transfuges.

3. Gestion communale

Révolution darwinienne

Gérer une commune est devenu de plus en plus ardu, en raison d'une législation (marchés publics, urbanisme, etc.) de plus en plus compliquée. Et y attirer des diplômés de haut vol et les y conserver relève du tour de force car les revenus proposés sont peu attractifs. Furlan prône donc « *une révolution darwinienne* ».

Les missions de secrétaire et de receveur communaux devraient évoluer vers des fonctions de directeur général et financier de l'administration. Leur indépendance face au collège serait garantie mais assortie d'un contrat d'objectifs, le politique étant tenu de mettre à disposition de l'administration les moyens nécessaires.

Par ailleurs, Paul Furlan veut augmenter les barèmes et les cadres de la fonction publique locale. En contrepartie, les fonctionnaires accepteraient le principe d'une évaluation, assortie de toutes les garanties. Cela reste à négocier avec les syndicats.

4. Décumul et provinces

Trouver la bonne formule

C'est le dossier de la rentrée : d'une part, trouver le moyen de limiter le nombre de députés wallons cumulant avec un mandat de bourgmestre, échevin ou président de CPAS, à 25 % de chaque groupe parlementaire (application : 2014) ; de l'autre, réduire d'un tiers le nombre de conseillers provinciaux (pour 2012).

5. Vote électronique

Bulletin scanné ou crayon intelligent dans l'isoloir

Le vote électronique, Paul Furlan ne dit pas non... À condition que cela ne perturbe pas l'électeur peu familiarisé avec les nouvelles technologies. Sur demande du gouvernement, il a donc étudié la question, avec un triple objectif : simplicité d'utilisation, rapidité du dépouillement, coût abordable.

À ce stade, deux moyens se dégagent, moins coûteux que l'ordinateur dans l'isoloir. Soit on vote sur un bulletin papier qui est ensuite scanné (ce n'est pas le vote qui est électronique mais sa comptabilisation), soit l'électeur utilise un « crayon intelligent » relié à un ordinateur qui encode et enregistre immédiatement le vote.

Le cahier des charges sera bientôt rédigé, pour ensuite mettre les entreprises en concurrence. Avec l'ambition d'organiser des opérations pilotes lors du scrutin communal et provincial d'octobre 2012.

(Pascal Lorent – « Le Soir » - 13 septembre)

« Besoin d'une administration fiscale »

Dans « Le Soir » du 16 septembre, André Antoine répond aux questions de Pascal Lorent

L'embellie économique rapportera 58 millions à la Wallonie et 130 millions à la Communauté française. Tout bon pour respecter l'assainissement budgétaire sans taxes nouvelles, dit le ministre. Et poursuivre le redressement wallon.

o

Mais 1,8 % de croissance pour 2010, qu'est-ce que cela représente ?

Prenons d'abord cette hypothèse avec prudence. Et rappelons qu'à la différence du fédéral, nous ne pourrions tabler sur ces recettes supplémentaires cette année. La correction n'interviendra que l'an prochain.

Mais cela équivaut à quels montants ?

58 millions pour la Wallonie et 130 millions pour la Communauté française, en tenant compte d'une inflation à 2,1 %. Celle-ci a aussi une grosse influence sur les dépenses : plus de 80 % du budget de la Communauté est constitué de dépenses de personnel. Le signal fort que je veux donner, c'est que nous serons au rendez-vous des objectifs budgétaires fixés par le fédéral.

Ne craignez-vous pas que le fédéral, en quête de 22 milliards d'économies, ne conserve ces marges ?

L'austérité serait de nous amener à faire encore beaucoup plus, au détriment de dépenses porteuses de croissance. Et d'ainsi entamer le renouveau wallon en « cassant la mécanique ». Je lui préfère la rigueur qui consiste à assurer le retour à l'équilibre en nous permettant de préparer la relance économique. Je veux aussi couper les ailes à un canard flamand...

Lequel ?

Celui qui prétend que les francophones veulent plus de compétences pour imposer plus. Depuis 2004, nous n'avons jamais autant organisé de diminutions et d'avantages fiscaux : taxes provinciales, droits d'enregistrement, droits de succession et de donation... Nous avons supprimé la radio redevance et diminué la télé redevance. Et mis sur pied un système qui nous a permis d'améliorer les performances écologiques de notre parc automobile. Cela représente un allègement de 283 millions d'euros depuis 2004. Soit 190 euros par ménage wallon et même 310 euros si l'on ajoute les réductions octroyées aux entreprises.

Comment va évoluer cette fiscalité ?

D'abord, je constate que nous n'avons pas de bureau d'études qui anticipe les conséquences d'un changement de fiscalité. Ce conseil supérieur de la fiscalité, nous allons le créer dans les prochaines semaines. Ensuite, nous devons constituer une véritable administration fiscale. Bruxelles et la Flandre s'y sont déjà préparées. Car nous devons gérer nous-mêmes toute la fiscalité automobile : au 1^{er} janvier 2011 au plus tard, nous donnerons notre renom au fédéral afin de percevoir directement, dès 2013, la taxe de circulation, la taxe de mise en circulation et l'eurovignette. Si la Wallonie veut disposer d'un vrai gouvernement, elle doit se doter d'une administration fiscale, afin d'organiser la juste perception de l'impôt. L'équité fiscale est la garantie contre toute hausse d'impôt.

Et la télé redevance ? Va-t-elle baisser ?

Non. Pour l'heure, nous avons mis une stratégie de meilleure perception : sous Michel Daerden, on percevait 80 à 82 % de la taxe ; nous sommes à 88 %.

Vignette pour les autos, taxe au km pour les camions

C'est désormais validé par le gouvernement wallon : les prochaines années verront de profonds changements dans la fiscalité automobile. Dès 2013, les taxes de circulation, de mise en circulation et l'eurovignette seront directement perçues par la nouvelle administration fiscale wallonne. Mais ces taxes vont grandement évoluer. « *Notre fiscalité auto est dépassée* », résume André Antoine (CDH) ministre du Budget. Le point.

Les poids lourds de plus de 12 tonnes qui circulent en Wallonie sont actuellement soumis à l'eurovignette. Ce système est commun à la Belgique, au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas et à la Suède. La vignette est due en fonction du nombre d'essieux, de la durée (un mois, un an, un jour) et du degré de pollution (norme euro). D'ici la fin du mois d'octobre, les trois Régions devraient se mettre d'accord sur un nouveau dispositif : un prélèvement au kilomètre calculé en fonction de la distance, mais aussi des performances environnementales, de la période, de l'itinéraire, etc. Ce prélèvement sera introduit pour les principales routes du réseau. Objectif : conclure en 2012. L'eurovignette a rapporté 56 millions d'euros au budget wallons en 2009 et, espère-t-on, 42 millions en 2010. La taxe qui la remplacera devrait rapporter autant aux finances wallonnes.

Pour ce qui est des voitures, il s'agira, dans un premier temps, de réformer la taxe de circulation. Actuellement basée sur la puissance fiscale des voitures, elle n'intègre ni les émissions de CO₂, ni les autres polluants. La nouvelle taxe « *combinera les critères CO₂ et les normes Euro* » (qui prennent en compte le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydrocarbures et les particules fines). La taxe de mise en circulation, elle, subsisterait.

Ensuite, on passera à un « *droit d'usage* ». Une taxe liée à l'utilisation. Et là, la balance – qui n'a cessé d'osciller entre une vignette forfaitaire et une taxation au kilomètre – penche pour l'instant en faveur d'une vignette forfaitaire. « *La Flandre s'est faite à l'idée parce qu'elle en a besoin*, indique Antoine. *Pour Bruxelles, c'est plus compliqué. En tout cas, la taxe kilométrique, n'est pas pour bientôt. Cela prendra une décennie* ». D'une durée d'un an pour les Belges, la vignette serait compensée par la réduction d'une autre taxe (« *la télé-redevance* », par exemple, dit Antoine). Pour les étrangers, il sera loisible d'acheter une vignette de courte durée. Le mieux, indique Antoine, serait une mise en œuvre en janvier 2012.

(Michel De Muelenaere – « Le Soir » – 18 septembre)

Alliances emploi-environnement : arnaque verte ?

Petit rappel : ces alliances - un plan pluriannuel d'économies d'énergie dans le bâti et la construction durable – sont un élément central de la déclaration de la coalition Olivier de juillet 2009.

Mais le MR dit n'en trouver aucune trace dans le budget régional.

Le budget initial 2010 ne prévoyait rien. Son ajustement automnal, pas davantage, une fois passées en revue les quinze allocations budgétaires qui s'y réfèrent. La députée MR Véronique Cornet n'hésite pas à parler d'une *grosse arnaque verte*.

Car c'est Ecolo, rappelle-t-elle, qui avait brandi sur son site, en 2008, la promesse de créer ainsi plus de 47.000 emplois en Wallonie. En mai dernier, le ministre en charge, Jean-Marc Nollet promettait encore 15.000 emplois.

Le budget initial 2010 ne prévoyait rien. Son ajustement automnal, pas davantage, une fois passées en revue les quinze allocations budgétaires qui s'y réfèrent. Aussi la députée MR Véronique Cornet parle-t-elle d'une "*grosse arnaque verte*". Car c'est Ecolo, rappelle-t-elle, qui avait brandi sur son site, en 2008, la promesse de créer ainsi plus de 47 000 emplois en Wallonie. En mai dernier, le ministre en charge, Jean-Marc Nollet, promettait encore 15 000 emplois. La majorité avait annoncé la conclusion d'un contrat multisectoriel pour la fin 2009 avec premières concrétisations début 2010... *Néant, tout est reporté à fin 2011 au plus tôt*, poursuit Mme Cornet. Tous les appels à projet dans le cadre des Alliances sont d'ailleurs déjà reportés pour 2011 voire 2012.

Et la députée de s'interroger : *Pourquoi encore des études ? Pourquoi ces déclarations d'intention sans le matos nécessaire ? Pourquoi passer à côté des questions de formation ? Pourquoi ne rien prévoir encore dans le budget ? On perd beaucoup de temps, et tous les acteurs concernés s'interrogent sur la volonté de concrétiser cette politique dans la mesure où il manque les moyens pour la faire. On n'a pas de réponse politique à ça.*

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 21 septembre)

Routes wallonnes: l'Europe libère 250 millions

La Banque européenne d'investissement (BEI) cofinancera bien les 575 chantiers prévus pour réparer les routes et autoroutes wallonnes. Le conseil d'administration de la BEI a décidé de débloquer 250 millions d'euros à cet effet.

L'institution européenne ne sera pas la seule à mettre la main au portefeuille. Ainsi, la Société wallonne de financement complémentaire (Sofico), qui gère le réseau, participera également au financement des routes de Wallonie à hauteur de 114 millions d'euros, tandis que les banques privées seront sollicitées pour 136 millions d'euros.

Pour le ministre wallon des Travaux publics, Benoît Lutgen (CDH), *c'est une excellente nouvelle. J'y vois la reconnaissance de la crédibilité de la Région et du sérieux de notre dossier.*

La BEI, les banques et la Sofico n'apporteront que 75 % (500 millions d'euros) des sommes nécessaires aux travaux. Quant au solde, la vignette pour les véhicules légers – toujours considérée comme une piste sérieuse – pourrait le combler. Les travaux de réfection des routes wallonnes devraient durer cinq ans.

(Belga – « La Libre Belgique »)

La recherche plus ciblée

Jean-Marc Nollet, ministre de la Recherche des gouvernements wallon et de la Communauté française a présenté la note-cadre pour « une politique intégrée à la recherche ».

Il s'agit bien, explique M. Nollet, d'une politique intégrée. Pas question donc de distinguer totalement recherches appliquée, stratégique et fondamentale.

Cinq thèmes prioritaires ont été retenus, à côté, bien entendu, des six pôles de compétitivité du Plan Marshall 2.vert (aéronautique et spatial, agro-industrie, génie mécanique, santé, transport et logistique, technologies environnementales).

1. Le développement durable

Il s'agit principalement de la question du renouvellement des ressources et de la perte de biodiversité, la deuxième « vérité qui dérange » selon moi, précise le ministre. Dans ce secteur, nous avons un objectif ultime, d'ici la fin de la législature, l'ouverture d'un centre d'excellence de la recherche en développement durable en Wallonie, à l'instar de celui qui a été créé à Liège dans le secteur de la biologie.

2. L'énergie

On a trop souvent pensé l'énergie en termes d'utilisation d'un stock, poursuit le ministre. On doit de plus en plus penser le secteur énergétique comme étant un flux : le vent, le soleil, la biomasse. Il faut donc travailler sur le réseau, réfléchir à pouvoir stocker temporairement de l'énergie produite par les flux. Il est difficile de stocker l'énergie éolienne; or, idéalement, il faudrait pouvoir la stocker. C'est aussi la réflexion sur les moteurs électriques des voitures qui pourraient être utilisés pour stocker la nuit l'énergie produite le jour avec le photovoltaïque. Tout cela fait l'objet de recherches. Mais il s'agit aussi d'ouvrir des pistes nouvelles. En Wallonie, il n'y a pas de pétrole, mais on a de l'eau chaude. On peut donc faire des recherches en matière de géothermie. Il y a aussi tout ce qui est utilisation rationnelle de l'énergie : au-delà des primes à l'isolation, comment diminuer notre dépendance par rapport à l'énergie, dans les appareils, les voitures, les trains ?

3. Les technologies

Ce terme général comporte différents domaines. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; les appareils intelligents (smart appliances); les applications industrielles (nouveaux matériaux) ; le verdissement de la chaîne d'approvisionnement; le transport des personnes (diffusion de l'info en temps réel, mise en relation automatique des demandes et offres compatibles); les domaines technologiques émergents et les problématiques transversales.

4. La santé

Quatre pôles déterminants sont ici identifiés : les facteurs biologiques (vieillesse, génome, cellules souches) ; les facteurs environnementaux (milieu de vie, habitat, quartier, ondes électromagnétiques) ; les facteurs culturels et les habitudes de vie (consommation, activité physique) ; le développement du système de santé, des moyens diagnostiques et thérapeutiques. À cela s'ajoute la recherche sur l'efficacité de la prévention et de la promotion de la santé, les médecines complémentaires et les pratiques novatrices.

5. L'allongement de la durée et qualité de vie

La recherche peut contribuer à un double objectif. D'une part, l'allongement de la durée de vie : dans les pays les plus développés, 90 % des décès sont, en effet, dus aux maladies liées au vieillissement. D'autre part, la qualité de cette période de troisième et de quatrième âge.

(Laurent Gérard – « La Libre Belgique » – 23 septembre)

La Région wallonne mauvaise payeuse

La Région wallonne subventionne depuis plusieurs années des actions d'associations de communes dans le domaine du traitement des déchets, mais le retard des remboursements s'est accumulé au fil des ans et les intercommunales se plaignent.

Pour éviter de devoir trop rapidement déboursier des sommes importantes, la Région a imaginé un système de subsidiation particulier : au lieu de recevoir les subsides immédiatement, les intercommunales avancent les sommes qui leur sont dues et la Région les rembourse par annuités sur des périodes de 7 à 20 ans.

Le problème c'est que le retard des annuités s'est accumulé au fil des ans et que les intercommunales grognent.

Assez étonnant, la Région wallonne sait ce qu'elle va devoir payer en 2010, mais n'en a qu'une vague idée pour 2011 et le ministre de l'Environnement, Philippe Henry (Ecolo), n'a pas été en mesure de dire aux députés quel est exactement le montant total de la dette de la Wallonie à l'égard des intercommunales.

Le manque de personnel à l'Office wallon des déchets expliquerait partiellement le non-respect des délais de paiement.

(Belga – « La Libre Belgique »)

« Pas le moment de parler réforme de l'État »

Pour Emily Hoyos, la présidente du Parlement wallon, le moment n'est pas venu d'entamer un large débat institutionnel au Parlement. *La Flandre l'a fait voici onze ans et cette stratégie n'a pas fonctionné*, analyse-t-elle. Et d'ajouter : *Si nous faisons cela aujourd'hui, nous arriverions comme les carabiniers d'Offenbach.*

Il convient de rappeler que c'est en 1999 – il y a donc onze ans ! – que le Parlement flamand a adopté, à une large majorité, ces cinq résolutions qui constituent toujours la Bible institutionnelle au Nord.

« Il faut accélérer les chantiers publics wallons »

Directeur général de la Confédération Construction Wallonie, Francis Carnoy reste persuadé que le secteur est *un moteur de développement économique..* Mais la crise économique a frappé. En 2009, *cela s'est traduit par une baisse de 3,5 % de l'emploi salarié et de 12 % des mises en chantier en Wallonie*, explique Francis Carnoy. *Et beaucoup d'entreprises nous disent que la reprise en 2010 est très timide.* Pour relancer le secteur, le patron de la Confédération appelle le gouvernement wallon à *traduire au plus vite sur le terrain les différents programmes de travaux publics (écoles, logement, routes, transports...) qui avaient fait l'objet du plan de relance annoncé en décembre 2008.*

Francis Carnoy répond ici aux question de Bernard Padoan du « Soir » :

Pour les routes wallonnes, ces travaux ont démarré...

Oui, mais le secteur de la voirie vient de loin : vingt années de désinvestissement se sont traduites par un niveau élevé de dangerosité du réseau, notamment parce que non adapté et non entretenu. C'est un problème récurrent en matière de travaux publics : pendant 20 ans, on désinvestit, puis après ça on fait des programmes à coups de milliards d'euros pour rattraper. Ce n'est pas vraiment de la bonne gestion. Il faut un niveau plus stable d'investissement public, autour de 3 % du PIB pour être dans la moyenne européenne. Or la Belgique est à 1,5 %, et la Wallonie un peu en dessous. Ce phénomène de désinvestissement a aussi été constaté dans le logement public wallon, où pendant une quinzaine d'années on a beaucoup trop peu investi. Il y a bien eu un programme d'un milliard d'euros dans les années 2000, et maintenant, on nous a annoncé un programme supplémentaire de remise à niveau énergétique du logement social, entre 3 et 5 milliards d'euros. On s'en réjouit, mais on lance un appel à accélérer la mise en œuvre.

Concernant les écoles, le ministre Jean-Marc Nollet a annoncé qu'il abandonnait le modèle de financement du PPP (partenariat public-privé), trop cher selon lui. Bonne ou mauvaise décision ?

On a une position très nuancée sur les PPP. Ils peuvent être vus comme un moyen d'accroître le volume d'investissements publics, mais ils ne doivent pas se substituer aux investissements publics ordinaires. Pour une entreprise, c'est plus facile de répondre à un marché public ordinaire. Le PPP, c'est plus compliqué, plus lourd, avec plus de risques. Mais quand le PPP est bien conçu, qu'il respecte bien les intérêts des parties, s'il reste accessible aux entreprises régionales, il peut être intéressant. Sur les écoles, on avait le sentiment que le PPP tel que monté était trop lourd et trop complexe. Nous sommes prêts à suivre le ministre Nollet dans son raisonnement. Pour autant que des financements suivent en régime ordinaire. Si c'est pour voir les écoles rester en l'état, on n'aura rien gagné !

En matière de logements, vous comptez beaucoup sur l'Alliance emploi-environnement, annoncée dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Vu sa vétusté, le parc de logement public et privé nécessite remettre à niveau énergétique de grande ampleur. C'est l'objet de l'Alliance. Mais je suis inquiet sur le maintien du budget initialement annoncé (NDLR, 373 millions d'euros, pour 15.000 emplois potentiels). Désormais, on parle de réallocation de budgets existants. Or la performance du bâti est le principal levier si on veut réduire les émissions de CO₂. Nous croyons beaucoup à l'Alliance, on y travaille beaucoup, et on encourage le gouvernement à la garder dans les priorités budgétaires. En matière de construction durable, la Suisse et l'Allemagne ont pris de l'avance. On compte sur l'Alliance pour remettre à niveau nos entreprises pour résister à la concurrence.

Les PME pourront-elles profiter de l'Alliance ?

Il faut faire un lien entre l'Alliance et le plan de simplification administrative. Il ne faudrait pas que l'Alliance crée des programmes trop complexes qui vont effrayer les PME. Les problèmes de retards de paiement et les problèmes de complexité administrative lors des soumissions tiennent beaucoup de PME à l'écart des marchés publics. Ce n'est pas bon pour les PME, qui se privent de marchés potentiels, mais ce n'est pas bon pour les pouvoirs publics, qui ont moins de soumissionnaires, donc la concurrence joue moins. De ce point de vue, on accueille très favorablement les nouvelles règles européennes (NDLR, l'UE veut raccourcir délais de paiement et alourdir les intérêts de retard) mais on reste fort sceptique quant à la mise en œuvre sur le terrain. Si une commune n'a pas envie de payer à temps, elle ne paiera pas. Et elle ne paiera pas non plus les intérêts de retard. C'est un tout gros problème. Les communes sont hors la loi, mais c'est comme ça. Et une directive européenne n'y changera rien.

Secoué, l'Olivier !

Comme le rapporte Paul Piret dans « La Libre Belgique » du 24 septembre, les travaux du Parlement wallon ont témoigné de critiques intramajoritaires *nombreuses sinon intenses* :

Dira-t-on que cette nervosité est passagère ? Le même Parlement s'était quitté avant l'été sur une philippique de Bernard Wesphael, chef de groupe Ecolo, contre un projet d'André Antoine (sur la fiscalité des jeux et paris). Tandis que l'on ne reviendra pas sur les polémiques dans l'Olivier qui ont agité la vie politique wallonne douze mois durant : "Città verde", la piste de Gosselies, les zonings, l'implantation de prisons, la suppression de primes photovoltaïques, les armes libyennes, les permis d'urbanisme et d'urbanisation, les débuts d'un schéma de développement commercial, une implantation de Delhaize, la gestion des permis dits Dar (soumis à ratifications parlementaires)... Au fait, oui, beaucoup de ces nœuds enserrent la situation du ministre Ecolo Henry. On le doit tant à ses attributions en aménagement du territoire, devenues "impossibles", qu'à ses faiblesses plus ou moins avérées ou présumées – non sans acharnement parfois.

(...) Des CDH et PS vous parlent des verts comme de "chochottes" (sic) bien plus idéologiques et partitocratiques qu'eux-mêmes. Tandis que des verts reprochent au CDH d'être scotché au PS et par là complice de ses tenaces habitudes impérialistes, quand ils ne regrettent pas de ne pas avoir choisi une majorité alternative (MR "in", PS "out") au fameux été 2009, lorsque les socialistes sortaient à peine de convalescence... Derrière la caricature, de part et d'autre, il est un fait que les clivages les plus réguliers et significatifs de cette majorité tripartite font plutôt régulièrement penser (n'évoquons pas l'avenir du paysage institutionnel francophone) à une espèce particulière de bipartite PS/CDH d'un côté, Ecolo de l'autre. Quitte à ce que seul le PS joue de sa superbe retrouvée, laissant les deux "petits" se coller à des hauteurs électorales trop proches et le plus souvent sur les anciennes compétences d'un André Antoine dont ont hérité les verts.

La Wallonie joue avec le feu

Dans « La Libre Belgique » du 24 septembre, Philippe Lawson met en garde l'exécutif wallon contre son attitude en matière de vente d'armes :

Procédure d'accord préalable pour les pays ayant été soumis à un embargo qui a pris fin moins de 12 ans avant l'introduction de la demande de licence. Retrait ou suspension de licence pour un pays jugé dangereux uniquement par les autorités wallonnes. Commission d'avis, etc. Voilà des ingrédients de la note d'orientation de l'exécutif wallon pour réformer la procédure des licences. A quel jeu joue-t-il en voulant complexifier davantage la procédure existante qui respecte le code de conduite européen ?

Certes, il faut éviter de vendre du matériel militaire à des États voyous et des assassins de civils. Mais la procédure actuelle imposant un certificat d'utilisateur final est une

avancée, aucune faille ne lui est encore reprochée, à ce jour. Sans modification profonde, un gros secteur (environ 10 000 emplois) va disparaître à petit feu. Or, son savoir-faire est reconnu par les USA, première puissance mondiale qui équipe ses forces spéciales d'armes de FN-Herstal. L'exécutif wallon fait cavalier seul et risque de mettre en place une sorte d'embargo wallon frappant seulement certains pays. Sa démarche entraînera la mise au ban des sociétés wallonnes qui seront boycottées par les donneurs d'ordre au profit de concurrents en Europe et ailleurs.

La Région doit écouter patrons et syndicats qui parlent d'une seule et même voix. Elle saisira ainsi l'occasion de renforcer un secteur capable de jouer un rôle de premier plan au sein d'une industrie européenne de la défense. La paix s'arrache aussi parfois avec les armes. Et il ne sert à rien de la construire sur un désert économique.

La Wallonie compte plus de 70.700 entreprises

La Wallonie comptait en 2008, 70.749 entreprises, dont 99,6 % de PME, représentant un total de 650.000 emplois, selon l'édition 2010 du livret *L'entreprise, je veux savoir !* publié par l'Union wallonne des entreprises.

C'est la province de Hainaut qui compte le plus d'entreprises, avec 23.451 sociétés, devant les provinces de Liège (22.744), Namur (9.884), wallon (8.914) et Luxembourg (5.756).

Droit de tirage

En gestation depuis des mois, le système de droit de tirage mis en place par la Région wallonne à destination des communes pour l'entretien de leurs routes est désormais opérationnel : chaque entité connaît officiellement son dû ; l'administration a déjà réceptionné quinze dossiers ; un premier projet a présentement été reçu.

L'intérêt de l'opération est double. En soi, bien sûr : le pouvoir de tutelle subventionne ainsi des travaux de voiries communales qui constituent les 90 % du réseau en Wallonie, alors que les moyens des pouvoirs locaux ne suivent pas les besoins de réfection. Intérêt dans le principe aussi : le système est inédit dans les multiples soutiens de la Région à ses communes, à rencontrer un souci pressant et croissant, en bonne gouvernance, de mieux les objectiver.

Le budget régional global sera de 105 millions pour les trois ans, soit 15 de plus que prévu. Il puise à plusieurs sources : crédits facultatifs récupérés, intégration du plan "dégâts d'hiver", réorientation de plans triennaux, nouveaux moyens.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 29 septembre)

Du neuf en agences immobilières sociales

Les agences immobilières sociales (AIS) sont ces organismes publics qui s'interposent entre locataires et propriétaires privés. À ceux-ci, elles garantissent la recherche d'un locataire et le suivi des obligations locatives; le paiement des loyers; la remise en état en fin de location ; l'exonération du précompte immobilier. En contrepartie, le montant du loyer est inférieur aux prix habituels, pour des locataires à revenus précaires et modestes. On compte 26 AIS en Wallonie (pas encore totalement couverte) ; deux viendront s'y ajouter pour 2011 (Ath et Botte du Hainaut).

Deux nouveautés sont programmées dans les AIS et organismes assimilés. D'abord, s'agissant des prêts à taux zéro ou subventions proposés aux propriétaires pour la réhabilitation d'immeubles insalubres : afin d'inciter à la mise à disposition de grands logements, l'intervention pour la réalisation de travaux dans les biens comptant trois chambres et plus sera à 100 % une subvention (rien à rembourser), moyennant un plafond augmenté à 75 000 euros. En deçà de trois chambres, ce sera du 50/50 entre subvention et prêt, avec plafond à 52 000 euros. D'autre part, une aide à la location sera instaurée, variant de 80 à 140 euros par mois pendant neuf ans, selon les revenus du locataire et le nombre de chambres. La première nouveauté entrerait en application cette année encore; la seconde, "l'alloc", est prévue au 1^{er} janvier 2011.

En cinq ans, 194 logements vides ont été remis en location en Wallonie via cette formule, qui fait l'objet d'une aide régionale spécifique. Celle-ci sera désormais pérennisée.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 29 septembre)

Les hôpitaux wallons dérapent

Depuis l'année passée, un dispositif réprime financièrement les hôpitaux qui affichent des dépenses « excessives » en prestations techniques, imagerie médicale et examens de biologie clinique. En 2009, ce système avait sanctionné 34 hôpitaux sur les 125 du pays. Cette année, ce sont 32 hôpitaux qui doivent rembourser de l'argent à l'Inami : 19 en Wallonie (sur 45), 7 en Flandre (sur 64) et 6 à Bruxelles (sur 16).

Ce ne sont pas des sommes qui mettent les établissements en péril, mais elles sont indicatives, particulièrement en Wallonie, d'une sanction qui ne porte pas ses fruits. Le système doit en effet pousser les hôpitaux à restreindre leurs dépenses « excessives ».

Or en Wallonie, davantage d'hôpitaux sont « punis » : quatre de plus qu'en 2009 ; et le remboursement moyen est plus élevé : 168.487 euros contre 166.362.

(« Le Soir » – 29 septembre)

Le « décret cumul » est enfin passé

C'était l'une des priorités de l'Olivier après les élections de 2009. Le décret sur le cumul des mandats s'est pourtant fait attendre de longs mois.

Mais cette fois, ça y est, l'accord est intervenu au sein du gouvernement wallon. Et le décret spécial est passé en dernière lecture.

Concrètement, dès la prochaine législature (dès 2014), seuls 25 % des membres de chaque groupe politique au parlement wallon pourront cumuler leur fonction de député avec un mandat exécutif communal (échevin, bourgmestre, président de CPAS). Si, au terme de l'élection, un groupe politique dépasse ce quota, on départagera les députés autorisés à cumuler ou non sur base de leur taux de pénétration, à savoir le nombre de voix obtenues par l'élu divisé par le nombre de votes valables exprimés dans sa circonscription.

Rappelons que le Conseil d'État avait mis à mal, en mai, le décret rédigé par Paul Furlan (PS), ministre wallon des Affaires intérieures.

Le décret cumul ; un écran de fumée

Dans « Vers l'Avenir » du 30 septembre, la députée wallonne MR Véronique Cornet répond aux questions de Martial Dumont :

Comment jugez-vous ce décret cumul ?

C'est le nonosse qu'on donne à Ecolo. L'argument est qu'on veut lutter contre l'absentéisme au Parlement. Mais les députés bourgmestres ne sont pas ceux qui sont le plus absents.

Et le fait que le gouvernement passe outre l'avis du Conseil d'État ?

C'est antidémocratique et ça me laisse perplexe. Et il y a en plus un double risque. D'abord, en appliquant le critère du taux de pénétration par arrondissement, ce qui est critiqué par le Conseil d'État, on légitimise et on installe les grosses cylindrées du PS. Concrètement, ça signifie que les bourgmestres des petites communes ne pourront plus être députés. Et là est le deuxième risque, à savoir de couper les élus wallons de la réalité de terrain. Aujourd'hui, les matières sont de plus en plus techniques. Et qui les connaît mieux que les gens qui travaillent le terrain, c'est-à-dire les bourgmestres ?

Pour vous, il ne fallait donc pas de décret sur le cumul entre fonction parlementaire et mandat communal ?

Non, ça ne fait pas partie de la bonne gouvernance. Au contraire. Avec ce décret, la Wallonie va devenir la championne de la mauvaise gouvernance. (...) Ce décret, c'est une mauvaise réponse à de vrais problèmes qui ne sont pas résolus. C'est un écran de fumée qui évite qu'on parle des vrais problèmes de transparence et de tout ce qui est

fondamental. Et ce malgré les promesses électorales. En 14 mois, la majorité n'a rien fait pour améliorer la gouvernance.

Une solution pour le DAR

Initié, sous la précédente législature, par André Antoine (CDH), le Décret d'autorisation régionale (DAR) permet à un dossier d'aménagement du territoire d'être directement ratifié par le Parlement pour *motif impérieux d'intérêt général*.

Dans l'opposition à l'époque, Ecolo avait combattu ce texte, notamment sur la question des recours.

Jusqu'ici, le ministre Philippe Henry, mettant en doute la solidité juridique du décret, était très réticent à l'appliquer

L'une des pommes de discorde au gouvernement concernait l'aménagement de la zone de fret de Liège. D'aucuns avaient reproché au ministre Henry de geler le dossier, soumis au DAR, en attendant que la Cour constitutionnelle rende son avis sur la validité juridique du décret.

Le gouvernement wallon est finalement parvenu à sortir de l'impasse. Comment ? En modifiant le champ d'application du décret : désormais, les aménagements aéroportuaires ne seront plus soumis à l'autorisation régionale. Seuls les travaux *donnant une impulsion déterminante pour la Région* seront soumis au DAR, comme l'allongement d'une piste par exemple.

Comme l'aéroport de Liège avait déjà obtenu les permis, sa sortie du DAR lui donne de facto le feu vert.

La solution dégagée est temporaire, en attendant un arrêt de la Cour européenne de justice ainsi que l'évaluation du Code wallon de l'aménagement du territoire.

(« Métro »)